

18 novembre 2022

Consultation :

« Technologies et offres de rétrofit pour industrialiser la transformation de véhicules thermiques en véhicules électriques »

A. Contexte et objectifs

En raison de son récent développement et de ses coûts d'investissement et d'homologation, les activités de « rétrofit » de véhicules thermiques en véhicules électriques restent aujourd'hui un marché de niche et se limitent principalement à la transformation de voitures de collection.

Or le développement d'une offre de rétrofit performante, accessible et compétitive pourrait donner une seconde vie aux véhicules thermiques, en contribuant à accélérer la diffusion du véhicule électrique auprès des ménages, des artisans et des logisticiens.

Les acteurs de la filière rétrofit font cependant face à plusieurs verrous techniques, industriels et commerciaux, qui freinent aujourd'hui son passage à l'échelle et qu'il convient d'évaluer.

Dans ce contexte, cette consultation vise à identifier ces verrous, en vue de mieux accompagner la filière dans le déploiement de ses investissements et de ses offres. Pour ce faire, cette consultation visera à identifier :

- (i) de nouveaux projets de développements et d'investissements structurants permettant d'accélérer le passage à l'échelle du rétrofit ;
- (ii) les offres de rétrofit compétitives existantes permettant aux ménages de disposer d'un véhicule électrique.

B. Axe 1 : Nouveaux projets de développements et d'investissements structurants permettant d'accélérer le passage à l'échelle du rétrofit

Cet axe vise à identifier les projets de développements et d'investissements permettant d'offrir une solution industrielle compétitive de rétrofit de véhicules particuliers de grande diffusion. Il ciblera les investissements suivants :

- (i) les dépenses de R&D (incluant la mise au point de démonstrateurs) ;
- (ii) les dépenses d'investissements productifs (équipements, matériels, etc.).

Les projets devront viser l'amélioration des performances et de la compétitivité d'au moins un des maillons suivants de la chaîne de valeur appliqués aux véhicules de catégorie M¹ :



*batterie, moteur et autres composants du groupe motopropulseur.

¹ Pour les véhicules de catégorie M, la consultation ciblera en particulier les véhicules particuliers (notamment les voitures citadines).

C. Axe 2 : Recensement des offres de retrofit compétitives existantes et de taille suffisamment critique

Ce second axe vise à cartographier les offres actuellement disponibles sur le marché du retrofit, leurs caractéristiques techniques et commerciales, leur volumétrie et leur compétitivité.

Dans ce cadre, les offres soumises devront inclure les caractéristiques suivantes :

- la marque et le modèle du véhicule. Seules les offres de véhicules particuliers de grande diffusion et actuellement en service en France sont visées par cette consultation ;
- le coût total de l'opération de retrofit. Les soumissionnaires doivent veiller à proposer une offre et un coût compétitif ;
- l'autonomie du ou des véhicules rétrofités. Seules les offres proposant une autonomie supérieure à 150 km seront analysées ;
- le volume annuel de véhicules qui pourront être rétrofités ;
- le lieu de réalisation du retrofit ;
- l'origine des pièces (batteries, moteurs, modules électroniques, etc.) ;
- le nombre de points de services après-vente ou de livraison de véhicules ;
- les offres de garantie et de réparation proposées à la fois pour les véhicules et les pièces de rechange.

D. Modalités du dossier de réponse

Le dossier de réponse à cette consultation sera constitué d'un document limité à 20 pages, annexes comprises, comprenant 2 pages de synthèse, dans des formats accessibles.

Dans ce document, le répondant exposera les caractéristiques de son projet suivant les attendus du cahier des charges, à savoir notamment :

Axe 1 :

- Caractéristiques du projet énumérées au paragraphe C ;
- Retombées économiques et sociales ;
- Nature et montant des dépenses envisagées, ainsi que les verrous identifiés à la réalisation du projet ;
- Maillons couverts par le projet dans la chaîne de valeur décrite au paragraphe B ;
- Estimation du besoin de financement.

Axe 2 :

- Caractéristiques du projet énumérées au paragraphe C.

E. Dépôt des dossiers de réponse

- Date d'ouverture : 18 novembre 2022 à 12 heures (midi heure de Paris).
- Date limite de dépôt : 18 janvier 2023 à 12 heures (midi heure de Paris).
- Calendrier : les réponses seront examinées lors de la clôture du 18 janvier 2023.
- Le dossier doit être déposé sous forme électronique sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/consultation-retrofit2023>